

Rapport

présenté par Monsieur Alfred Hülmann, délégué
par le Conseil d'Administration en l'absence de
Monsieur Le Président à l'Assemblée générale des
Actionnaires le 20 Février 1885.

Messieurs

Je viens au nom du Conseil
d'Administration & en conformité des Statuts, vous
exposer les opérations du Comptoir d'Escompte de
Mulhouse, pendant l'année 1884.

Ces opérations relevées sur les livres & constatées
par deux membres du Conseil d'Administration,
en présence d'un membre du Comité de Censure,
désignés à cet effet, se sont élevées à
F 21.043.068,74 par l'entrée en portefeuille de 48282
effets.

Le bénéfice net s'élève à
F 54.585,79 déduction faite des frais généraux,
ainsi que des pertes sur mauvaises
créances.

Les frais généraux s'élèveront à
F 55.512,85 & sont au F 3969,15 au dessous des
prévisions du budget
& de

F 1017,89 au dessous de ceux de
l'année précédente.

Le Conseil vous propose d'en faire la répartition
suivante:

F 50.000.- aux actionnaires, qui ont touché à valoir
F 20.000.- en Juillet & qui auront à toucher,
à partir du 23 A.

F 30.000.- soit ensemble 5% du capital
4.585,79 à laisser au compte de profits & pertes.

Le compte d'effets en souffrance sera
débité de

11.159,91 qui sont d'une rentrée certaine & le
compte de prévoyance sera créancier
de F 94.760.-

Le Conseil a accordé aux employés du Comptoir,
la même gratification que l'année précédente, soit

F 2.100.- ce qui réduit à F 2485,79 le solde restant au crédit
de profits & pertes.

Vous avez Messieurs à pourvoir au renouvellement
partiel du Conseil d'Administration & du Comité de
Censure dont aux termes de l'art. 29 des Statuts, quatre
membres, ainsi qu'un censeur, sont soumis à la
réélection ou au remplacement.

Les membres sortant sont M. Jean Mieg, Robert Meyer,
Clément Courtois, Léon Koechlin administrateurs rééligibles
M. Laederich Weber censeur rééligible.

Par suite de la démission de Monsieur Eugène Koechlin
administrateur, vous avez à pourvoir à son rempla-
cement.

Le Conseil vous propose M. Emile Koechlin - Schippel.
La durée du mandat de l'administrateur à nommer
sera de 2 ans qui commenceront en Janvier 1885
jusqu'au 31 Décembre 1886.

Par suite du décès de M. Jean de Frédéric Schoen,
vous avez également à nommer un censeur pour
2 ans & le Conseil vous propose M. Jules Guith.
Le mandat de M. Jean de Frédéric Schoen finissait le
31 Décembre 1886.

Si peut Monsieur Laederich Weber, membre du Comité
de Censure, de vouloir bien prendre la parole.

Le Président demande si M. M. les Actionnaires ont
des observations à présenter. L'un d'eux demande des
explications sur la différence du rendement actuel
avec celui de l'année précédente. Le Président répond:
" qu'elle provient de la perte que fait éprouver au
Comptoir un client dont les opérations étaient
largement garanties par un dépôt de titres; que
la baisse énorme subie il y a deux ans environ
par toutes les valeurs en général & notamment par
les actions des meilleures compagnies d'assurance,
a engagé le Comptoir à ne pas en différer plus
longtemps la vente; que cette réalisation a occasionné
une forte perte, que le Conseil a dû déduire du
bénéfice de 1884.

Aucune autre observation n'ayant été faite,
l'Assemblée accepte à l'unanimité, le rapport
& ses conclusions.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à voter le

renouvellement partiel du Conseil d'Administration
& du Comité de Censure.

Alfred Kullmann

Rapport

présenté par Monsieur *Saederich-Weber*, au nom
du Conseil de Censure à l'Assemblée générale des
actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse
le 20 Février 1885.

Messieurs

Après le rapport qui vous a été présenté
par le Conseil d'Administration, tant sur les opérations
du Comptoir que sur les résultats obtenus, je viens
au nom du Comité de Censure vous proposer
d'approuver les propositions qui vous sont faites.

Le Comité de Censure a, comme par le passé
assisté aux réunions du Conseil d'Administration;
il a vérifié mensuellement la caisse, le portefeuille &
le dépôt des titres & il s'est assuré que le travail des
bureaux se fait avec exactitude sous la surveillance
de Monsieur *Silbereien* notre Sous-Directeur.

Saederich-Weber

Procès-Verbal

L'An Mil Huit Cent Quatre Vingt Cinq le
20 Février l'Assemblée générale ordinaire des
actionnaires du Comptoir d'Escompte de Mulhouse,
convoquée par le Directeur en conformité de l'art.
45 des Statuts & en outre par lettres à domicile,
s'est réunie dans la salle de la bourse.

La liste des actionnaires possédant les deux mille
Actions émises est déposée sur le bureau, conformément

à l'art. 44 des Statuts.

A dix heures & demie soixante dix sept actionnaires, dont plus
de cinquante étrangers aux Conseils d'Administration & de
Censure présents ou représentés, possesseurs de mille trente
une actions, ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée
est régulièrement constituée aux termes de l'art. 48 des Statuts.

Monsieur *Alfred Kullmann* délégué par le Conseil
d'Administration préside l'Assemblée, en l'absence de
Monsieur le Président.

La feuille de présence constatant que les deux plus
forts actionnaires sont M. *M. S. Ingold* & *M. R. Heistermann*
le Président les proclame scrutateurs & les prie de
prendre place au bureau.

Le bureau ainsi constitué désigne Monsieur *Platen* *Sils*
pour secrétaire.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du
rapport fait au nom du Conseil d'Administration sur
les opérations du Comptoir pendant l'année 1884.

Ce rapport est suivi de celui de M. *Saederich-Weber*
au nom du comité de Censure.

Un actionnaire demande l'explication de la différence
du rendement actuel avec celui de l'année précédente.
Monsieur le Président fait droit à sa demande.

Aucune autre observation n'ayant été faite l'Assemblée
accepte à l'unanimité le rapport & ses conclusions.

Le Président invite ensuite l'Assemblée à voter le renouvellement
partiel du Conseil d'Administration & du Comité de Censure.
M. *M. S. Ingold*, *Robert Meyer*, *Éléonore Courtois*, *Léon Kuechlin*
Administrateurs & *Saederich-Weber*, Censeur portants
désignés par rang d'ancienneté sont réélus à
l'unanimité, par acclamation, ce mode d'élection ayant
été demandé par l'Assemblée.

M. *Emile Kuechlin-Slippel* & M. *Sils Guth*, ont
été nommés de la même façon, le premier comme
administrateur & le second comme censeur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est
levée à onze heures.

Le Secrétaire

J. Platen

Les Scrutateurs

N. Heistermann

Le Président

Alfred Kullmann